

LES ÉCHOS

AVIATION

**Fusion
British Airways - Iberia**

Les actionnaires de British Airways et d'Iberia ont approuvé la fusion entre les deux groupes, pour un montant de 5,7 milliards de livres sterling (6,7 milliards d'euros), ce qui va donner naissance à la troisième compagnie aérienne d'Europe. Plus de 99 % des actionnaires des deux compagnies ont voté en faveur de l'accord, un résultat qui a été annoncé lors de réunions d'investisseurs organisées hier à Londres et à Madrid.

420

Carrefour accélère la conversion de ses supérettes

Le groupe de distribution Carrefour va accélérer la conversion de ses supérettes, après les bons résultats commerciaux du passage sous l'enseigne Carrefour Contact et Carrefour City de ses magasins Shopi et Huit à huit, a indiqué le responsable de cette activité. « Fin 2010, le réseau de magasins de proximité comprendra 420 magasins Carrefour City et Carrefour Contact. Notre objectif est de doubler ce réseau en un an en le portant à plus de 800 », a annoncé Gérard Doray, directeur exécutif pour ce secteur.

CAMPING-CARS

Le français Rapido rachète l'allemand Westfalia

Le fabricant français de camping-cars Rapido va racheter l'allemand Westfalia, spécialisé dans les aménagements de véhicules de loisirs, à la holding Aurelius pour un montant non communiqué, a indiqué le groupe sur son site Internet. Le site de production de la marque allemande à Rheda-Wiedenbrück et l'ensemble des employés actuels, plus de 100 selon le communiqué, seront conservés. Rapido, basé à Mayenne et qui fête ses 50 ans en 2011, réalise un chiffre d'affaires de 180 millions d'euros et compte 600 salariés.

SUR NOTRE SITE

EN IMAGES



Nouvel Auchan à Arras
Le nouvel Auchan d'Arras ouvrira à l'été 2011. Retrouvez notre album photo sur les travaux en cours.

www.lavoixeco.com

EMPLOI

Les services à la personne : un vrai travail, mais des emplois morcelés

Chaque jour, près de deux millions de salariés quittent leur domicile pour aller travailler non pas dans un bureau, mais dans une autre maison. Ils sont plus de 70 000 dans notre région à travailler dans le domaine des services à la personne. Un secteur en pleine croissance, comme le constate une récente étude de l'INSEE, mais avec des emplois très morcelés.

PAR JEAN-MARC PETIT
economie@lavoixdunord.fr
PHOTO ARCHIVES
STÉPHANE MORTAGNE

Il y a le vieillissement de la population qui nécessite de plus en plus d'aides à domicile. Il y a l'augmentation du travail des femmes qui impose plus de gardes d'enfants. C'est aussi le soutien scolaire, l'assistance informatique, les livraisons de courses à domicile...

Avec la mise en place des chèques emploi service universels (CESU), les abattements de charges sur les salaires et la réduction fiscale (remises en cause aujourd'hui, voir ci-dessous), le plan Borloo de 2005 a donné un sérieux coup de pouce au secteur des services à la personne. En 2009, ce secteur est même le seul à avoir continué à créer des emplois malgré la crise, avec 11 000 nouveaux postes à temps plein.

Le secteur s'est même considérablement professionnalisé. Dans notre région, en 2006, il n'existait que



Le vieillissement de la population entraîne de nouveaux besoins en services à la personne.

En 2006, le secteur des services à la personne représentait dans notre région 70 000 salariés.

520 structures de services à la personne (dont 130 privées). En 2009, elles sont plus de 1 500 (dont 500 du secteur privé). La dernière étude réalisée par l'INSEE Nord - Pas-de-Calais, même si elle porte sur des données déjà anciennes (2006), apporte un

éclairage intéressant sur ce secteur en plein développement.

En 2006, le secteur des services à la personne représentait dans notre région 70 000 salariés, auxquels il fallait ajouter 17 000 assistantes maternelles. Plus que le secteur du bâtiment (80 000 salariés) et que l'automobile (30 000 personnes).

Sans surprise, 90 % de ces salariés sont des femmes, 15 % ont plus de 55 ans (contre 8 % pour l'ensemble des salariés).

« C'est surtout un secteur économi-

que aux conditions d'emploi très particulières », constate Patricia Antonov-Zavirov, de l'INSEE.

C'est ainsi que deux tiers des salariés des services à la personne travaillent moins de 10 heures par semaine avec l'ensemble de leurs contrats. 40 % ont d'ailleurs une autre activité salariée en parallèle. Selon les projections de l'INSEE, le taux de recours d'utilisation des ménages en services à la personne pourrait augmenter de 9 % d'ici à 2020. Mais qu'advient-il si les avantages fiscaux à l'égard des ménages employeurs se réduisent ? ■

Emploi à domicile : la fin de l'abattement ?

Jusqu'à présent, les particuliers qui emploient un salarié à domicile bénéficient d'un abattement de 15 points sur les charges sociales. Le budget 2011 du gouvernement prévoit de le supprimer.

« C'est une catastrophe annoncée ! » s'enflamme Marie-Béatrice Levaux, présidente de la Fédération des particuliers-employeurs de France.

« Ce sont 200 000 emplois familiaux qui sont menacés ou qui risquent de retourner vers le travail au noir ».

Alors que, dans un premier temps, les députés avaient préféré adopter un amendement qui prévoyait simplement de ramener l'abattement de 15 à 10 points, le ministre du Budget, François Baroin, a exigé une seconde délibération pour obtenir la suppression totale. L'objectif étant une économie de 450 millions d'euros sur le budget 2011.

« C'est une absurdité totale qui fait fi des enjeux d'emploi, estime Marie-



Marie-Béatrice Levaux, présidente de la FEPEM.

Béatrice Levaux. Ainsi, les 3,5 millions de particuliers-employeurs de France ne bénéficieront d'aucune exonération de charges. Cette suppression de l'abattement, cela représente une augmentation de 12 % du

coût horaire de l'heure déclarée au réel. Pour une famille qui emploie une garde d'enfants à domicile 10 heures par jour, le surcoût est évalué à 300 euros par mois. Pour une personne retraitée qui emploie 4 heures par jour, le surcoût est évalué à 130 euros par mois. Il faut savoir que 60 % des particuliers-employeurs déclarent leur employé à domicile au salaire réel et non au forfait, sur la base du SMIC.

« Dix ans en arrière »

Les particuliers-employeurs emploient 1,7 million de salariés, représentant 10 milliards d'euros de salaires versés et 6 milliards reversés en cotisations sociales chaque année. Avec cette décision, nous revenons dix ans en arrière ».

Dernier espoir, l'examen de cette mesure le 2 décembre au Sénat. « Nous demandons aux sénateurs d'engager leur responsabilité citoyenne pour que la mesure, la justice et le bon sens reprennent leurs droits ». ■ J.-M. P.

REPRO « LA VOIX »

► ZOOM

Vers la professionnalisation

« Nous croyons à l'intérêt d'accélérer la professionnalisation de cette filière des services à la personne ». Pour Marie-Laure Balmès, présidente de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), l'enjeu est bien dans la certification des compétences de ces femmes, à l'origine souvent sans diplôme, mais possédant de réelles compétences. Le ministère de la Santé délivre déjà un diplôme d'auxiliaire de vie sociale, d'autres certificats existent. Mais il faut aller plus loin.

« Nous travaillons avec la Région à la création d'un pôle d'excellence des services à la personne », explique Marie-Laure Balmès.

La professionnalisation, c'est une garantie pour l'employeur et une sécurité pour les salariés, permettant de trouver plus facilement un emploi, avec une meilleure rémunération. ■